

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- afférents au Conseil : 10
- en exercice : 10
- qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 17.05.2023

Date d'affichage :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIJOUX

*Séance du 25 mai 2023**01247.2023.5 . 03M**L'an deux mil vingt DEUX vingt trois , le 25 mai à 19 heures*

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Martine
VIALLET, Maire.*

Présents : M. VIALLET, MC COUTURIER, M. VUILLERMOZ, P.
ECAILLE, C. GROSGURIN, S. JUHEN, G. LEGAY, D. JULLIARD
Arrivé en cours de séance : Christian GROSGURIN
Absent : J.F. JOLY

G. LEGAY a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : BUDGET - Demande de subvention à l'Union européenne et à la Région AURA pour des travaux sur l'alpage des Platières

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux de réhabilitation de l'alpage des Platières. La commune de Mijoux, propriétaire de cet alpage, souhaite en effet donner suite au diagnostic pastoral et au plan de gestion réalisé par la SEMA (société d'économie pastorale de l'Ain, qui dépend de la chambre d'agriculture) pour cet alpage, présenté au conseil municipal en 2022, et donc réaliser des travaux nécessaires à l'amélioration des conditions de travail sur l'alpage.

Les travaux suivants sont à prévoir :

- la réfection de l'accès, qui comprend le régalaage de l'éboulis,
- le raccordement du captage existant à un deuxième bac d'abreuvement,
- le retrait de l'ancienne clôture en barbelés et la pose d'une nouvelle clôture électrique fixe en galva
- et enfin la pose d'un parc de contention proche du chalet.

Madame le Maire présente deux devis pour ces travaux. Le coût total des travaux s'élève à 48 594,00 € HT auquel il faut ajouter les frais d'étude et d'appui de la SEMA pour 4 660,5 € HT soit un total de 53 254,5 € HT.

Les travaux de mise en valeur des espaces pastoraux sont subventionnés à hauteur de 70% du montant total des dépenses hors taxes. En ce qui concerne la prestation de la SEMA, elle peut être subventionnée à hauteur de 70% dans la limite de 8% du coût total des travaux. Ainsi, c'est le montant de 52 481,52 € HT qui sera présenté à la Région pour bénéficier des subventions du dispositif 207 « Améliorer les conditions des éleveurs en espace pastoral » en lien avec FEADER.

Madame le Maire invite le Conseil à délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

- APPROUVE le projet de travaux d'amélioration pastorale sur l'alpage des Platières
- VALIDE la proposition de l'entreprise JTA pour un montant total de 48 594,00 € HT
- VALIDE la proposition d'accompagnement de la SEMA pour un montant de 4 660,5 € HT dont 3 887,52 € HT seront subventionnés par le dispositif 207
- AUTORISE Madame le maire à solliciter la subvention dans le cadre de l'appel à candidature pour « Améliorer les conditions des éleveurs en espace pastoral » et à signer les documents relatifs à la demande d'aide du projet.
- VALIDE le plan de financement suivant pour un montant global de dépenses de 53 254,5 € HT dont 52 481,52 € HT seront subventionnables :
 - o FEADER : 30,1 %, soit 15 797 €
 - o Conseil départemental de l'Ain : 17,1%, soit 8 974,3 €
 - o Région AURA : 22,8%, soit 11 965,8 €

Soit un total de 36 737,10 € HT (70% de subvention).

La répartition des participations des différents financeurs indiqués est susceptible d'évoluer sans remettre en cause le taux de financement global du projet.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 9

Délibération 01247.2023.5.034

Fait et délibéré à MIJOUX, le jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le :

et publication et notification

le :

Pour copie certifiée

Le Maire, M. VIALLET

